

TÉLÉPHONE (800) 786-0062

NCF QUICK Accelerator

FOURNISSEUR 1/1/2010
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Nom du produit	NCF QUICK		
Numéro d'identification	QA-6		
Type de produit	ACCÉLÉRATEUR AÉROSOL	N° de formule	N/A

2. COMPOSITION

Ingrédients	Autre formule chimique	Nom(s) générique(s)	N° CAS	%
n-hexane			101-54-3	70-75
N,N-Dialkyltoluidine	n/a	n/a	99-97-8	0,015-0,016
Éthane, 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane			811-97-2	14-10

3. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence :	Liquide transparent à ambré
Odeur :	Léger
Point d'ébullition :	155 °F
pH :	Non applicable
Solubilité dans l'eau :	Non disponible
Densité relative :	Environ 0,69
Composé organique volatile (EPA Méthode 24)	39% (sous forme de base uniquement)
Pression de vapeur :	Environ 35-40 psig à 70°
Densité de vapeur :	Environ 2 (sous forme de base uniquement)
Taux d'évaporation (nBuAc = 1)	8,8

4. PROPRIÉTÉS D'INFLAMMATION ET D'EXPLOSION

Point d'éclair :	0 °F	Méthode :	Creuset fermé
Méthode de point d'éclair :	ASTM D-1310-67 et ASTM D-56-82		
Température d'auto-inflammation :	550 degré C		
Code NFPA(R) estimé :	NFPA est une marque déposée par la National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'Incendie) :		
Risque pour la santé :	1		
Risque d'incendie :	3		
Risque lié à la réactivité :	0		
Danger spécifique :	Non applicable.		
Code HMIS estimé :	HMIS est une marque déposée par la National Paint and Coatings Association (Association nationale des peintures et des revêtements).		
Risque pour la santé :	1		
Risque d'inflammabilité :	3		
Risque lié à la réactivité :	0		

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair :	0 °F (Base)	Méthode :	Creuset fermé
	Pas de point d'éclair (agents propulseurs)		
Agents extincteurs recommandés :	Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique		
Procédures spéciales de lutte contre les incendies :	Non disponible		

TÉLÉPHONE (800) 786-0062

NCF QUICK Accelerator

FOURNISSEUR 1/1/2010
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Produits dangereux formés en cas d'incendie ou par décomposition thermique Vapeurs organiques irritantes

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Bidons susceptibles d'exploser en cas d'incendie.

Limites d'explosion :

(% volumique dans l'air) Inférieure N,N-Dialkyltoluidine : 1,2 %

N-Hexane : 1-7 %

(% volumique dans l'air) Supérieure N,N-Dialkyltoluidine : 7 %

Gaz comprimés : Contenu sous pression

Pression à température ambiante : 96 psi

Précautions/Instructions particulières à suivre en cas d'incendie :

L'usage d'appareils respiratoires autonomes est recommandé pour les personnes luttant contre l'incendie. Les conteneurs ayant été exposés à une chaleur intense provoquée par un incendie doivent être refroidis avec de l'eau afin d'éviter une augmentation de la pression de vapeur pouvant faire éclater ces conteneurs. Continuer à faire refroidir les conteneurs avec de l'eau et les éloigner de la zone de danger si cela est possible sans prendre de risque. Les aérosols peuvent se transformer en projectiles s'ils explosent. En cas d'explosion d'aérosols, s'éloigner jusqu'à la fin de l'explosion.

Étapes à suivre en cas de fuites ou de déversements : Éviter les flammes et les étincelles. Maintenir une ventilation adéquate. Absorber avec un absorbant inerte et stocker dans un conteneur fermé jusqu'à élimination.

6. PROCÉDURES DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION

Mesures de sécurité

concernant le stockage : Stocker loin de toute flamme et étincelle et à une température inférieure à 49 °C (120 °F).

Manutention : Éviter de respirer la vapeur de façon prolongée. Éviter tout contact cutané ou oculaire. Toujours porter l'équipement de protection personnelle recommandé. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Tenir éloigné des yeux. Éviter de respirer la vapeur de façon prolongée.

7. RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'EXPÉDITION

DOT (49 CFR 172)

Transport terrestre domestique

Nom d'expédition exact : Bien de consommation (Pas plus d'un litre) ; Solution de n-hexane (Plus d'un litre)

Classe ou division des risques : ORM-D (Pas plus d'un litre) ; Classe 2, Groupe d'emballage II (Plus d'un litre)

Numéro d'identification : Aucun (Pas plus d'un litre) ; UN 1208 (Plus d'un litre)

Polluant maritime : Aucun

IATA

Nom d'expédition exact : Bien de consommation (Pas plus de 500 ml) ; Solution de n-hexane (plus de 500 ml)

Classe ou division : Classe 9 (Pas plus de 500 ml) ; Classe 3, Groupe d'emballage II (plus de 500 ml)

Numéro d'identification de l'ONU : ID 8000 (Pas plus de 500 ml) ; UN 1208 (plus de 500 ml)

Étiquetage : Matières dangereuses diverses

Instructions d'emballage: 910

8. DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Polymérisation dangereuse : En cas de combustion, peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques non identifiés.

Incompatibilité : Oxydants forts

Conditions à éviter : Non disponible

Produits de décomposition dangereux (non thermiques) : Aucun

TÉLÉPHONE (800) 786-0062

NCF QUICK Accelerator

FOURNISSEUR 1/1/2010
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

9. PROCÉDURES DE TRAITEMENT D'URGENCE

Ingestion :	Faire avaler de l'eau pour diluer le produit. Ne pas faire vomir. Conserver son calme. Consulter un médecin.
Inhalation :	Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux :	Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

10. PROTECTION PERSONNELLE

Yeux :	Lunettes de sécurité ou lunettes étanches.
Peau :	Utiliser des gants de protection en MylarÆ Durafab ; PVA ou néoprène.
Protection respiratoire :	Pas de protection respiratoire requise dans des conditions de travail normales avec une ventilation adéquate. Utiliser des appareils respiratoires autonomes à pression positive homologués NIOSH en cas d'urgence et pour les situations où les vapeurs de produit risquent de remplacer l'air ambiant.
Recommandations supplémentaires :	Douches de sécurité et dispositif rince-œil à proximité immédiate. Les vêtements et l'équipement de protection individuel doivent être conformes aux normes 29 CFR 1910.133 et 29 CFR 1910.132 de l'OSHA.

11. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

Identifier correctement toutes les substances à éliminer et consulter les réglementations nationales et locales relatives à l'élimination de ces substances. Ne pas incinérer de conteneurs qui sont encore sous pression.

12. DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

Voies de pénétration principales : Contact cutané, inhalation, ingestion et contact oculaire.

Signes et symptômes d'exposition :

Peau :	« Un contact prolongé et répété avec ce solvant peut provoquer une irritation cutanée (assèchement des graisses de la peau). »
Yeux :	Irritant : Un contact avec le liquide provoque des irritations oculaires et peut entraîner une conjonctivite.
Inhalation :	Vertiges, pertes d'attention et irritation. En cas de niveaux d'exposition élevés, les symptômes peuvent être : atteinte du système nerveux central (SNC), dépression (intoxication) et arythmie cardiaque. Les vapeurs de produit prennent la place de l'air et peuvent provoquer des asphyxies, particulièrement dans les espaces confinés.
Ingestion :	Symptômes similaires à l'inhalation. La volatilité du solvant peut provoquer une gêne.
Effets différés :	Aucun trouvé à l'heure actuelle.

Conditions existantes

Aggravées par l'exposition : Aucune connue

Limite d'exposition (TWA)	ACGIH (TLV)	OSHA (PEL)	AUTRE
Ingrédients n-hexane	50 ppm TWA 180 mg/m3	500 ppm TWA 1800 mg/m3	Aucun
Limite d'exposition (TWA)	ACGIH (TLV)	OSHA (PEL)	
Ingrédients N-hexane	50 ppm 1782 mg/m3	Aucun	

TÉLÉPHONE (800) 786-0062

NCF QUICK Accelerator

FOURNISSEUR 1/1/2010
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Toxicité : Possible irritant oculaire. Moyennement toxique par ingestion. DL50 cutanée estimée supérieure à 2000 mg/kg.

Voies de pénétration principales : Inhalation, ingestion, contact.

Signes et symptômes d'exposition : Les vapeurs irritent les yeux, le nez, et la gorge. Ce liquide est un irritant oculaire, il est susceptible d'irriter la peau.

Conditions médicales préexistantes aggravées par l'exposition : Aucune connue

Ingrédients	Référéncés Organes cibles et autres effets sur la santé	Substance carcinogène		
		NTP	IARC	OSHA
N-hexane	BLO CNS IRR	NON	NON	NON
N,N-Dialkyltoluidine	ALG MUT	NON	NON	NON

13 . ABRÉVIATIONS DES RISQUES POUR LA SANTÉ

N/A	Non applicable	CAR	Cardiaque
IRR	Irritant	KID	Rein
LIV	Foie	MET	Métabolique
NER	Système nerveux	CNS	Système nerveux central
BLO	Sang	MUT	Mutagène

14. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Proposition 65 de Californie : Aucun produit chimique soumis à la Proposition 65 de l'État de Californie en l'état actuel de nos connaissances.

Téléphones en cas d'urgence :
(303) 592-1711 (Centre anti-poison)

Date de révision :

1 janvier 2010

Révision : 0001

USAGE STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX ADULTES. TENIR ÉLOIGNÉ DES ENFANTS